

Nous, les soussignées



UN APERÇU HISTORIQUE DES FEMMES DU N.-B. 1784-1984

par ELSPETH TULLOCH

Nous, les soussignées

**Un aperçu historique du statut
politique et légal des femmes du
Nouveau-Brunswick
1784-1984**

Elsbeth Tulloch

pour le
Conseil consultatif sur la condition de la femme du
Nouveau-Brunswick
1985
Moncton, Nouveau-Brunswick

©Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick
ISBN 0-88838-832-2

Recherche et rédaction: Elspeth Tulloch pour le Conseil consultatif sur la condition de la femme du N.-B.

Assistants à la recherche: Maurice Basque et Barbara Rankin

Directrice du projet: Rosella Melanson

Traduction et révision: Bureau de traduction du N.-B.
Pierre Bériault
Noëlla Richard

Traitement de texte: Irene (DesRoches) Cormier
Irène (DeVarenne) Girouard
Denise (Cormier) Surette

Couverture: Maquette — Jean-François Marcil

Art — Catherine Hale,
Taking Flight, 1978. Collage de tissu,
206 × 111 cm. Musée des beaux arts du centre de
la Confédération, Charlottetown.
Photographe, Wayne Barrett.

Typographie, mise en page et imprimerie: Tribune Press

Ce livre du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick a été rendu possible grâce à l'aide financière des Gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada par l'entremise de



1784-1984

la Commission du bicentenaire
du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme est un organisme d'étude et de consultation qui a été créé dans le but de conseiller le gouvernement et de porter à l'attention du public les questions qui intéressent les femmes. Le Conseil relève directement du Premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Remerciements

Le travail de recherche de ce projet a été mis en marche, grâce aux efforts de Madeleine Delaney-LeBlanc, présidente du Conseil consultatif sur la condition de la femme (1977-1985) et de Anne Crocker, ancienne membre du Conseil, qui ont cru à l'importance de commémorer l'histoire des femmes.

Myrna Richards, présidente actuelle du Conseil, ainsi que les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme ont été témoins des douleurs de croissance du projet.

Ce livre a été rendu possible par bon nombre de personnes qui ont donné volontiers de leur temps et de leur compétence, souvent bien au-delà des exigences de leurs fonctions. Je désire remercier les personnes suivantes, dont le travail m'a servi de soutien vis-à-vis le défi du projet. Leur encouragement et leur enthousiasme ont fait de la préparation de ce manuscrit, une expérience enrichissante et agréable:

Merci à Maurice Basque et Barbara Rankin qui, de par leur assistance enthousiaste et consciencieuse au travail de recherche, ont donné au livre sa portée et ses bases;

Merci à Rosella Melanson sur qui j'ai pu compter pour du support pendant de longs mois de recherche et de rédaction. Sa bienveillante mise au point finale a allégé plus d'un passage lourd, son savoir-faire journalistique a assuré la coordination de la traduction et de la publication de ce livre et son sens de la voix des femmes a donné au livre son titre;

Merci à Noëlla Richard qui, avec son sens du mot juste, a participé à la révision de la version française. Son sens méticuleux du détail a aidé à mettre les nombreuses versions du texte en ordre, alors que sa croyance dans le projet l'a menée à sacrifier bon nombre d'heures à chercher des photos et du matériel de source;

Merci à Irene Cormier, Irène Girouard et Denise Surette qui, motivées par leur conscience professionnelle, ont sacrifié de longues heures au traitement et au retraitement des nombreuses versions du texte, tout en offrant un support moral;

Merci à Jean-Guy Plourde qui, grâce à son intérêt pour le matériel, a passé de nombreuses heures de son propre temps à chercher des photos ainsi qu'à examiner et à reproduire des articles de journaux. Lorsque le projet semblait sans fin, son support moral m'a permis de persévérer et c'est lui qui s'est assuré que je prenne le temps de manger, de dormir et de jouir de la vie, au-delà du livre.

Merci à Catherine A. (Hockley) Tullock et Pat Tulloch, ma mère et mon père, qui ont encouragé Ellabobby;

Merci à Janet McNeil de la Bibliothèque de l'Assemblée législative qui a effectué de nombreuses recherches pour du matériel de source;

Merci à Gwyn Martin qui a donné de son temps libre pour chercher des photos et examiner du matériel de source;

Merci à Allison Mitcham qui a offert du support moral et qui, de par sa lecture, a amélioré le texte;

Merci à Pierre Bériault qui a aidé à la révision de la version française;

Merci à Stephen Alexander et à Bernadette Didier qui ont aidé à la correction sur épreuves des versions anglaise et française respectivement;

Merci à Rosemonde Murphy de la Bibliothèque Champlain de l'Université de Moncton qui a fait preuve de promptitude dans la commande des nombreux textes requis, me donnant ainsi accès aux ressources clefs.

Je voudrais aussi remercier le personnel des institutions suivantes pour l'aide apportée à l'interminable recherche documentaire:

les Archives publiques du Canada; les Archives publiques du Nouveau-Brunswick; la Bibliothèque Champlain, Université de Moncton; la Bibliothèque de l'Assemblée législative, Fredericton; la Bibliothèque de l'École de droit, Université de Moncton; la Bibliothèque publique de Moncton; le Centre d'études acadiennes, Université de Moncton; Harriet Irving Library Archives and Special Collections, Université du Nouveau-Brunswick; le Musée acadien, Caraquet; le Musée de Moncton; le Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean; Statistiques Canada.

Table des matières

— Un mot de l’auteure	XI
— “Agiter, Éduquer, Organiser”: une introduction	XIV
— “Les premiers pas”: les femmes et les droits politiques ..	1
— “La justice sera mienne”: les femmes et les droits légaux	77
— Références	130
— Bibliographie sélective	146

Liste des abréviations

C.S.A.	Canadian Suffrage Association
I.O.D.E.	Imperial Order Daughters of the Empire
L.C.W.	Local Council of Women
N.C.W.	National Council of Women
W.C.T.U.	Women's Christian Temperance Union
W.E.A.	Women's Enfranchisement Association

Photos

A.P.C.	Archives publiques du Canada
A.P.N.B.	Archives publiques du Nouveau-Brunswick
C.E.A.	Centre d'études acadiennes
H.I.L.A.S.C.	Harriet Irving Library Archives and Special Collections
M.M.	Musée de Moncton
M.N.C.	Musées nationaux du Canada

Un mot de l'auteure

L'histoire, telle qu'on l'a écrite, est en grande partie celle des hommes. Dans le présent ouvrage, nous ne prétendons pas redonner aux femmes du Nouveau-Brunswick la place qui leur revient dans l'histoire écrite de la province. Nous voulons plutôt montrer pour la première fois comment le statut légal et politique des femmes a évolué au Nouveau-Brunswick entre 1784 et 1984.

Comparativement aux nombreux documents officiels conservés sur ce qu'ont dit et fait les hommes du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les actions et les préoccupations des femmes, il existe très peu d'archives sur les femmes de la province, militantes politiques comprises. Il faut que des recherches encore plus poussées soient effectuées pour révéler toute la richesse de leur histoire. Lettres, carnets intimes, procès-verbaux, journaux et autres documents doivent être examinés pour découvrir qui étaient ces contestataires, pour comprendre comment elles percevaient les questions de l'heure et pour voir comment elles travaillaient. Malheureusement, le passage du temps rend ces recherches bien difficiles. Au plus fort des campagnes menées par les femmes, comme celles de 1894 et de 1899 pour l'obtention du droit de vote, des milliers de personnes ont signé des pétitions qui, aujourd'hui, n'existent plus.

L'étude de l'histoire orale des femmes du Nouveau-Brunswick pourrait dégager bien d'autres exemples de la façon dont celles-ci ont, par leurs idées et leurs actions, défié l'ordre établi. Elle pourrait même nous amener à changer notre perception de leur vie et de leurs préoccupations de tous les jours. Une telle étude aiderait, en particulier, à découvrir l'histoire des femmes amérindiennes, francophones, noires et rurales qui figurent moins souvent que les femmes anglophones urbaines de classe supérieure dans les documents historiques officiels.

Le présent ouvrage donne une idée des attitudes officielles vis-à-vis des femmes au cours des 200 ans d'histoire de la province et, autant que possible, des efforts qu'ont déployé les femmes pour faire changer les choses.

Pour nos besoins, nous avons défini le statut politique comme étant le droit, pour une personne, de voter et de poser sa candidature à des élections et le statut légal comme étant la façon dont une personne est vue et ses actions circonscrites par la loi. Étant donné que l'obtention du droit de vote a constitué le principal changement survenu dans le statut politique des femmes, nous nous arrêtons assez longuement au mouvement en faveur du suffrage féminin. Nous faisons ensuite une brève revue chronologique des jalons que les femmes ont franchi sur la scène politique.

Comme le statut légal des femmes a évolué graduellement tout au long de l'histoire de la province, nous examinerons aussi les différentes lois qui touchent de façon particulière les femmes. Puis, nous donnerons des exemples de femmes qui ont osé aller à l'encontre des édits juridiques, pour ensuite faire une courte récapitulation chronologique des femmes qui ont oeuvré dans le domaine de la justice.

Au cours des deux cents dernières années, les femmes ont vu évoluer comme jamais auparavant leurs droits, leurs rôles et leurs capacités. Cette évolution est due à de nombreux facteurs sociaux et économiques, tels que l'immigration, l'urbanisation, l'industrialisation, les progrès technologiques et le développement de la pensée sociale. Mais aucun changement n'aurait pu se produire si les femmes ne les avaient pas, elles-mêmes, exigés.

Le présent ouvrage est dédié à toutes ces femmes qui ont organisé, pétitionné, milité, ainsi qu'à toutes celles qui ont hésité, puis sont allées de l'avant. Que leur histoire soit un jour racontée, dans tous ses détails.

Elsbeth Tulloch

“Agiter, Éduquer, Organiser”: une introduction

Il ne serait pas tout à fait juste de dire que les femmes n’ont pas eu de place dans l’histoire écrite du Nouveau-Brunswick. Elles en ont eu une, mais celle-ci est loin de refléter toute l’ampleur de leurs contributions et de leurs luttes en tant que groupe. Les femmes du Nouveau-Brunswick sont mentionnées dans les annales pour avoir accompli des choses hors de l’ordinaire ou non traditionnelles. C’est le cas, par exemple, de Mary Cannon, administratrice de vastes étendues de terre du XVIIIe siècle, de Ann Mott, éditrice de journal du XIXe siècle, de Julia Beckwith-Hart, première romancière née au Canada au XIXe siècle, de Sarah Edmonds, espionne du XIXe siècle, de Muriel Fergusson, sénateur du XXe siècle. Elles sont élevées au rang d’héroïnes populaires, comme Malábim dans la tradition orale malécite, madame Latour, défenseure de l’Acadie au XVIIe siècle, Tante la Blanche, bienfaitrice des pauvres du Madawaska au XVIIIe siècle, Lady Alice Tilley, philanthrope de Fredericton au XIXe siècle, Marguerite Michaud, éducatrice du XXe siècle. Elles se voient attribuer des dimensions mythiques et symboliques, comme Évangéline. Elles sont acclamées pour leur fécondité, louées pour leur rôle dans la survivance de la race, dans la protection de la religion, de la culture et du foyer. Certaines sont reconnues pour leur travail en tant que religieuses, guérisseuses et sages-femmes.

Toutefois, en tant que groupe ayant un héritage commun, les femmes sont passées sous silence dans les livres d'histoire de la province. Pourtant, elles ont fait d'importantes contributions dans de nombreux domaines, depuis l'agriculture jusqu'aux services de santé, en passant par l'éducation et la réforme sociale. Elles ont été touchées par les bouleversements sociaux différemment des hommes. En tant que sexe, elles se sont attaquées à des problèmes et ont cherché à innover dans des domaines différents de ceux qui préoccupaient les hommes, notamment en ce qui concerne l'hygiène reproductrice, l'éducation des enfants, la tenue du foyer, les remèdes domestiques, les biens matrimoniaux et le droit au travail. Or, les femmes apparaissent le plus souvent comme de simples épouses, que ce soit d'hommes ordinaires ou d'hommes importants, et l'histoire ne leur est pas toujours respectueuse, même dans ce dernier cas.

Hannah Carleton, épouse du premier gouverneur du Nouveau-Brunswick, Thomas Carleton, a droit à une brève et curieuse mention dans le livre de W. S. MacNutt, intitulé *New Brunswick, A History: 1784-1867* (1963). En effet, Mather Byles, ancien curé de Saint-Jean, fait la remarque suivante dans une lettre adressée à Ward Chipman, avocat du Nouveau-Brunswick:

*Le caractère rigide, militaire [de Thomas Carleton] n'aurait pu être adouci par son épouse. "Savez-vous pourquoi Mme Carleton n'aime pas se promener dans un traîneau tiré par deux chevaux? Elle trouve que deux chevaux côte à côte, cela fait trop sociable. Elle déteste tout ce qui a l'air sociable."*¹

Amelia Fisher, épouse de Charles Fisher, membre de la Chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick vers le milieu du XIXe siècle et plus tard juge de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, reçoit un traitement mémorable dans le *Dictionary of Canadian Biography* de Marc La Terreur (1972):

*On sait très peu de choses sur Mme Fisher, si ce n'est qu'elle était plutôt inepte. Une anecdote, dont l'authenticité est quelque peu douteuse, mérite toutefois d'être racontée parce qu'elle contient peut-être un grain de vérité. Le jour où M. Fisher a été nommé juge, sa femme lui aurait demandé: "Tu seras 'Votre honneur' et moi que serai-je?" Et lui de répondre immédiatement: "Toi, tu seras toujours la même maudite folle".*²

Les manuels d'histoire ne font pas grand cas de la présence des femmes. L'un d'eux, intitulé *New Brunswick: The Story of our Province*, publié en 1965 et utilisé pendant onze ans dans les écoles de la province, commence par ces mots: "Est-ce que votre père ou

votre grand-père vous a déjà raconté l'histoire de sa vie?"³ Parlant de l'atmosphère qui régnait à la fin de la Première Guerre mondiale, ce même manuel d'histoire dit: "Les hommes exigent maintenant une vie meilleure, plus sûre, pour eux-mêmes et pour leurs enfants"⁴. En fait, ce manuel est cousu d'omissions par rapport au rôle que les femmes ont joué dans l'histoire. Même dans les livres récents, à part quelques exceptions, les femmes brillent par leur curieuse absence. Par exemple, dans *Les Acadiens des Maritimes* (1980), le chapitre intitulé "La politique et les Acadiens" ne fait aucune mention de l'obtention, par les femmes, du droit de vote alors qu'on y discute du droit de vote des hommes catholiques romains, acquis en 1810. C'est bel et bien de l'histoire des Acadiens dont il s'agit; pas de celle des Acadiennes.

Les femmes du Nouveau-Brunswick ont, derrière elles, de longues années de revendication. Comme tout groupe qui est sous-représenté à l'Assemblée législative et dans les postes clés des secteurs public et privé, les femmes ont dû recourir à des moyens indirects pour faire valoir leurs droits, pour faire entendre leurs griefs et pour faire sentir leur influence.

Bien que l'histoire de ces femmes soit encore à raconter en détail, ce que nous savons de leurs nombreuses luttes au cours des années ne peut que nous impressionner et nous inspirer. Même si elles étaient tenues à l'écart du pouvoir, ces femmes ont montré qu'elles se sentaient capables de changer les choses si elles y travaillaient assez longtemps et assez fort. Dans les grandes campagnes qu'elles ont menées, comme celle pour l'obtention du droit de vote, nous sentons grandir leur frustration au fur et à mesure qu'elles réalisent leur manque de pouvoir, lequel se mesure clairement à la longueur même de leur lutte.

Qu'il s'agisse de Phebe McMonagle en 1808, de la Women's Enfranchisement Association en 1895, du Women's Institute en 1933, du Business and Professional Women's Club en 1953, du Groupe de femmes francophones de la région de Moncton en 1968 ou de Sandra Lovelace en 1977, les femmes du Nouveau-Brunswick ont réclamé, seules ou en groupes, ce qu'elles considéraient être leur juste dû.

Les femmes n'ont également pas hésité à défier l'ordre social en portant devant les tribunaux ou sur la scène politique des questions touchant la situation des femmes ou les droits de la personne. En 1800, une esclave noire connue sous le nom de Nancy réclame sa liberté devant la Cour suprême du Nouveau-Brunswick. En 1905, c'est au tour de Mabel French de s'y rendre pour obtenir son admission au barreau. En 1849, Martha Hamm Lewis se voit admise à l'École normale de Saint-Jean sur décret en conseil du lieutenant-gouverneur. En 1885, Mary Tibbits consulte un avocat pour déterminer si elle peut être légalement considérée comme une

personne et admise à l'Université du Nouveau-Brunswick. En 1977, Sandra Lovelace demande au Comité des droits de la personne des Nations Unies de trancher en ce qui concerne l'existence de discrimination raciale et sexuelle dans la *Loi sur les Indiens*.

Ces femmes ont dû se battre contre des idées populaires ou du moins officielles concernant la place et le rôle des femmes. Souvent, les opinions émises par les politiciens, les éditeurs et les juges quant au rôle de la femme ne reflètent ni la réalité ni les revendications des femmes de l'époque. En fait, plus les hommes voient le rôle de la femme en termes restreints et plus ils prévoient que les changements sociaux seront importants et, par conséquent, plus ils se sentent menacés par les changements qui se préparent.

Dans les années 1890, par exemple, lorsque certains politiciens soutiennent que la place des femmes est à la maison à s'occuper des enfants, plus de 11 % des femmes de 10 ans et plus travaillent déjà, ce qui constitue plus de 12 % de la population active⁵. Bien qu'il semble que ces travailleuses soient pour la plupart célibataires, on retrouve aussi sur le marché du travail bien des femmes mariées en difficulté financière et ce, depuis les premiers temps de la province. Il ne faut pas oublier non plus les veuves qui n'hésitent pas à prendre en mains les entreprises laissées par leur défunt mari.

En 1911, soit au milieu du débat entamé sur le droit de vote féminin et, ultimement, sur le rôle que doit jouer la femme dans la société, on compte plus de 15 % des femmes âgées de 15 ans et plus sur le marché du travail, et leur nombre ne cesse d'augmenter d'année en année (1921, 16 %; 1941, 18 %; 1961, 25 %; 1971, 34 %; 1981, 45 %)⁶. Pendant de courtes périodes, les deux Guerres mondiales amènent les femmes à assumer de nouveaux rôles, ébranlant ainsi les idées traditionnelles quant à leur place dans la société et leurs capacités. Les femmes mariées commencent à entrer sur le marché du travail en nombre croissant et de façon permanente au cours des années 1950. En 1961, 17 % des femmes mariées travaillent au Nouveau-Brunswick; en 1971, elles sont 32 % et en 1981, 46 %.⁷

Au siècle dernier, la plupart des hommes politiques sentaient, avec raison d'ailleurs, que l'émancipation des femmes allait entraîner d'importants changements sociaux. Tandis que certains d'entre eux, craignant les changements qui allaient s'ensuivre, criaient à qui voulait les entendre que les femmes devaient être confinées à la maison, d'autres se réjouissaient de voir les femmes accéder à de nouvelles avenues.

Le XIXe siècle a non seulement vu les femmes entrer sur le marché du travail, mais il a aussi assisté à leur accession à l'éducation postsecondaire. En effet, les écoles normales du Nouveau-Brunswick ouvraient leurs portes aux femmes en 1848 et en 1849. En 1872, le Mount Allison Wesleyan College décrétait que les

femmes pouvaient désormais obtenir des diplômes universitaires. En 1886, l'Université du Nouveau-Brunswick suivait son exemple. En 1888, l'Hôpital général de Saint-Jean commençait à former des infirmières et, avant les années 1920, on comptait d'autres programmes de sciences infirmières pour anglophones et francophones dans la province. Les femmes francophones ont toutefois dû attendre jusqu'en 1943 avant de pouvoir suivre des cours universitaires en français grâce à l'établissement, par les Religieuses de Notre-Dame du Sacré-Coeur, d'un cours classique à Memramcook et, plus tard, à Moncton.

Les femmes ont commencé à faire du travail bénévole et communautaire au cours du XIXe siècle en tant que "directeurs féminins" ou membres de services auxiliaires ou de "divisions féminines" d'organismes masculins ou dirigés par des hommes. Ce n'est peut-être qu'au sein d'ordres religieux et de groupes de laïcs religieux que les femmes ont commencé à former des groupes entièrement féminins au Nouveau-Brunswick. Après que Les Soeurs de la Charité eurent fondé la première congrégation de la province à Saint-Jean, en 1854, les communautés religieuses se sont mises à proliférer pendant tout le reste du XIXe siècle jusqu'au début du XXe. Des sociétés missionnaires féminines affiliées aux Églises presbytériennes, méthodistes et baptistes ont commencé à se former au cours du XIXe siècle, en particulier vers la fin du siècle. Des groupes de femmes laïques catholiques, comme Les Enfants de Marie, ont également vu le jour avant la fin du XIXe siècle.

Cette période a aussi été témoin de la fondation et de l'expansion de nombreux groupes sociaux, réformistes et philanthropiques féminins, tels que la Young Women's Christian Association (Saint-Jean, 1870), la Women's Christian Temperance Union (Saint-Jean, 1879), le Local Council of Women (Saint-Jean, 1894), la Women's Enfranchisement Association (Saint-Jean, 1894) et l'Imperial Order of the Daughters Empire (Fredericton, 1900). Cette activité s'est poursuivie jusqu'au XXe siècle avec la fondation d'autres groupes, notamment le Women's Institute, le University Women's Club et le Business and Professional Women's Club. Bon nombre de ces groupes sont devenus actifs sur la scène politique à un moment ou un autre, afin de faire pression sur le gouvernement pour l'obtention de réformes sociales ou l'amélioration de la condition féminine.

Au début des années 1960, la création d'une filiale du groupe pacifiste Voix des femmes à Fredericton marque le commencement d'une nouvelle ère: les groupes féminins spécialisés. En 1973, à la suite de la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, les femmes francophones de Moncton forment le groupe d'action politique LES FAM (Liberté, Égalité, Sororité — Femmes Acadiennes de

Moncton), se joignant ainsi à toutes les femmes canadiennes dans leur nouvelle sensibilisation à la politique. En 1975, l'Année internationale de la femme, les groupes féminins spécialisés se multiplient partout dans la province: Institut d'études et d'apprentissage féminins (Moncton, 1975), Fredericton Rape Crisis Center (1975), Women of the Miramichi (Newcastle, 1978), Saint John Women for Political Action (1978), Comité de femmes de Bathurst (1979), Charlotte County Women's Council (1979), Saint John Women's Network (1982) et plusieurs refuges pour femmes battues.

De même, les femmes appartenant à des groupes linguistiques et culturels différents commencent à ressentir le besoin de s'unir, afin de s'attaquer soit à des problèmes touchant leur collectivité en général, soit à des questions les touchant elles, en particulier. C'est ainsi qu'ont surgi des groupes tels que la Fédération des Dames d'Acadie (Campbellton, 1968), le Women's Auxiliary of the Black Community (Saint-Jean, 1970), le Tobique Women (réserve de Tobique, 1975), le Conseil des femmes autochtones du Nouveau-Brunswick (Fredericton, 1981), le Women Working for Immigrant Women (Fredericton, 1983) et le Canadian and Immigrant Women in Action (Moncton, 1984).

De plus, les femmes continuent leur travail au sein de comités féminins rattachés à des organisations professionnelles et communautaires, de même qu'au sein de collectifs dans la tradition du comité des femmes de la Saint John's Female Reform Society du XIXe siècle à Saint-Jean.

En 1974, une première conférence provinciale sur la situation de la femme avait lieu à Memramcook. Cette conférence, qui s'inscrivait dans une série de cinq conférences devant s'échelonner sur une période de dix ans, a donné lieu à des centaines de recommandations, dont l'une visait la création d'un conseil consultatif provincial sur la condition de la femme. Devenant de plus en plus spécialisées, les conférences subséquentes ont commencé à préparer le terrain pour l'établissement d'un réseau qui réunirait les différents groupes féminins du Nouveau-Brunswick. Ce travail a culminé en 1984, avec la fondation du Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick. Sa structure triangulaire est unique au Canada en ce que les trois groupes culturels y sont reconnus: amérindiens, anglophones et francophones.

Au cours des deux cents dernières années, les femmes du Nouveau-Brunswick sont passées de l'action individuelle à l'action collective. Voyant qu'elles ne pouvaient parvenir à changer les choses isolément ou en petits groupes distincts, elles n'ont pas tardé à s'unir pour mieux se faire entendre, tout d'abord en ce qui concerne le droit de vote, la tempérance et les jurys et, plus

récemment, en ce qui concerne la création d'un conseil consultatif provincial sur la condition de la femme et l'inclusion d'une clause d'égalité des sexes dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. En s'unissant, les femmes ont montré à quel point elles tenaient à améliorer leur situation et à faire adopter des réformes sociales.

Le pouvoir des femmes continue de résider dans leur désir et leur capacité de faire cause commune. Pour les groupes féminins activistes, la devise de la Women's Christian Temperance Union tient toujours: "Agiter, Éduquer, Organiser"⁸.